

Déviations 09/2020

Un aperçu des déviations du **24 février au 1 mars** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
24/02/2020	LUN	25/19,25R	25/25R	2311-0000	Vent latéral excède les limites sur la piste 19.
25/02/2020	MAR	25/19,25R	25/25R	0000-0600	Suite.
			25/25R	2300-0100	Vent 230° 11 max 22 kts. Prévision dépassement utilisation de la piste 19 et 40% de chance de neige temporaire.
26/02/2020	MER	25/19,25R	25/25R	0000-0600	Vent latéral excède les limites sur la piste 19.
27/02/2020	JEU	25/25R	25L/	0840-0900	Piste 25R indisponible ; NOTAM A0457/20.
			25R/25R	0912-0940	Piste 25L indisponible ; NOTAM A0451/20.
			01/07R	1249-1518	Conditions météorologiques à l'aéroport ; vent 070° 5 kts rafales 8 kts.
28/02/2020	VEN	25/19,25R	25L/19	0129-0230	Piste 25R indisponible suite aux travaux de dégivrage et de déneigement ; NOTAM A0490/20.
		25/25R	19/25R	1324-2108	Vent sur la piste 25L 200° 17 kts rafales 23 kts. Vent en altitude à 500-1000 pieds - 200° 25kts ; à 1000-1500 pieds – 200° 25kts ; à 1500-2200 pieds – 200° 28kts.
			19/19,25R	2108-2300	Vent 200° 16 kts rafales 30 kts.
29/02/2020	SAM	25/25R	19/25R	0735-0941	Vent 180° 21 kts en augmentation. Prévision de l'heure de pointe des arrivées 180° 17-27kts en augmentation jusqu'à 200° 20-35kts. Temporairement 200° 22-40kts.

			19/19	0941-1336	Vent latéral en augmentation à 170° 18 max 26 kts (prévision encore plus de vent latéral).
		25/19,25R	25/25R	1600-1757	Vent 240° 16 max 24 kts.
01/03/2020	DIM	25/19,25R	25/25R	0957-1514	La demande de trafic excède la capacité offerte par le PRS + vent latéral excède les limites sur la piste 19 (230° 20 max 28kts).
				1514-1600	La demande de trafic excède la capacité offerte par le PRS.

**Renseignements fournis à titre indicatif
sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National

**Deze inlichtingen worden u
verstrekkt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonde de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de luchthaven Brussel-Nationaal

